



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21/10/2025

RECHARGE ELECTRIQUE SUR LES ROUTES : L'AVERE-FRANCE ET LE MINISTERE DES TRANSPORTS DRESSENT LE BILAN DE L'ETE

À l'occasion de l'été 2025, marqué par une fréquentation record des routes françaises, l'Avere-France et le ministère des Transports dressent un bilan de l'usage des véhicules électriques et de la performance du réseau de recharge. Hausse des immatriculations, évolution des pratiques de mobilité, progression et fiabilité des infrastructures de recharge sur le réseau routier : les indicateurs confirment une adoption croissante et sereine de la mobilité électrique par les Français.

Une fréquentation record des bornes de recharge publique portée par un nombre croissant d'utilisateurs de véhicules électriques

Les utilisateurs de véhicules électriques n'ont jamais été aussi nombreux à prendre la route des vacances. En juin 2025, la France dépassait le cap des 1,5 million de véhicules électriques en circulation (+26% par rapport au parc de juin 2024).

Ces utilisateurs sont de plus en plus nombreux à choisir le véhicule électrique pour leurs déplacements estivaux. L'étude 2024 menée par Ipsos pour l'Avere-France auprès des utilisateurs de véhicules électriques a révélé que 48 % des sondés utilisaient systématiquement leur véhicule électrique pour partir en week-end ou en vacances, soit une augmentation de 15 points par rapport à 2020.

Cette tendance témoigne de la confiance croissante des usagers dans leur capacité à recharger facilement et rapidement leur véhicule, y compris lors de trajets moyens ou longs. Elle se traduit concrètement par une **augmentation marquée de la fréquentation des stations de recharge durant les mois de juillet et août de +71% par rapport à l'été 2024.** Sur les aires de service du réseau autoroutier, les bornes sont particulièrement sollicitées, avec un peu **plus de 200 sessions par mois en moyenne** pour chacune d'elles.

Un réseau dense et opérationnel qui assure de la fiabilité aux trajets en électrique

Sous l'impulsion de l'Etat, **l'ensemble des aires de service des autoroutes concédées est équipé, depuis l'été 2023, en infrastructure de recharge électrique.** Ce déploiement, réalisé par les sociétés autoroutières et les opérateurs de recharge en moins de deux ans, constitue un record à l'échelle européenne, rendu possible par la mobilisation financière de l'Etat et de la Commission européenne, avec 100 millions d'euros du plan national de relance et de résilience investis.

Ainsi, les automobilistes bénéficient sur les autoroutes de **plus de 3 200 points de recharge très haute puissance.** Le réseau a été dimensionné pour répondre aux besoins à la pointe de la demande, garantissant une disponibilité

optimale même en période de forte affluence.

Le **taux de disponibilité** des bornes sur le réseau autoroutier est resté particulièrement élevé tout au long de l'été, supérieur à **98,5 %**, soit bien au-delà de la moyenne nationale (92,1 % en 2025) et des standards élevés déjà observés pour la recharge très haute puissance sur l'ensemble du territoire (94,7 % en 2025). Ces résultats traduisent la fiabilité du réseau et la qualité de sa maintenance.

En conséquence, aucun phénomène majeur de saturation n'a été observé durant l'été. L'installation de premières bornes sur certaines aires de repos, ainsi que le renforcement ciblé des équipements sur les aires de service à la veille des grands départs, ont permis d'absorber efficacement le nombre croissant d'automobilistes circulant en véhicule électrique.

Des habitudes de déplacement qui n'ont pas besoin d'être changées

Durant l'été, les temps de recharge ont oscillé entre **28 et 30 minutes**, soit une durée équivalente à celle des arrêts moyens observés sur les aires de service. Ce temps est parfaitement compatible avec les recommandations de sécurité routière, qui préconisent une pause toutes les deux heures.

Pour les automobilistes respectant déjà ces consignes, **le passage au véhicule électrique ne modifie que très peu leurs habitudes de voyage.** À titre d'exemple, un trajet Lyon–Nice s'effectue en **5h10 en véhicule électrique**, contre **5h en véhicule thermique**, soit une différence négligeable.

Ces données illustrent que l'adoption du véhicule électrique s'intègre naturellement dans les pratiques de mobilité des Français, sans bouleversement ni résistance. Le confort d'usage et la fluidité du réseau de recharge contribuent à cette transition sereine.

Depuis 2021, l'Avere-France et le ministère des Transports produisent un baromètre de référence sur les infrastructures de recharge des véhicules électriques, en partenariat avec Gireve, expert de l'électromobilité.

Retrouvez le dernier baromètre d'octobre 2025

Philippe Tabarot, Ministre des Transports : « *L'usage du véhicule électrique progresse y compris sur les longues distances grâce au réseau dense et performant de bornes de recharge déployé sur nos routes et autoroutes. C'est le principal enseignement de ce baromètre, qui met en lumière l'adaptation indispensable de nos réseaux aux nouveaux enjeux, notamment de décarbonation. Ce point a été l'une des conclusions majeures d'Ambition France Transport, la conférence sur le financement des transports qui s'est achevée en juillet dernier, et est au coeur du deuxième volet du schéma directeur des infrastructures de recharge qui sera publié en novembre* ».

Service presse Avere-France :

Martin Kolle : 06 89 70 17 51 / martin.kolle@lobbycom.fr

À propos de l'Avere-France : L'Avere-France, créée en 1978, est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique en France. Avec plus de 250 adhérents, l'Association fédère un écosystème diversifié d'acteurs engagés dans la transition énergétique. Tiers de confiance pour les pouvoirs publics, les professionnels, les médias et le grand public, l'Avere-France publie régulièrement des contenus de référence sur les questions d'électromobilité (batterie et hydrogène). L'association est fortement impliquée dans les projets de développement et de promotion de la mobilité électrique auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional. De plus, l'Avere-France pilote le programme Advenir, qui contribue de manière significative au développement des infrastructures de recharge en France par du financement et de la formation.